

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 516

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression de la procédure d'agrément préalable pour l'application du régime spécial des fusions aux opérations de reconstruction réalisées au profit des personnes morales étrangère place une nouvelle fois la France dans une position de soumission face à la Cour de justice de l'Union européenne. Cela contrevient à la souveraineté de notre pays.